

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 20 octobre 2015

Délibération n° 2015 - 20/10/2015 – 12

Projets internationaux

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 7 octobre 2015

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 18 voix pour (unanimité) :

les projets internationaux.

Dijon, le 21 octobre 2015

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN



*P.J. : Compte-rendu de la Commission de la pédagogie
Tableau des projets internationaux*

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Projets internationaux - CP du 29 septembre 2015 – CFVU du 7 octobre 2015

Projets d'échange non diplômant

N°	PAYS	PARTENAIRE	COMPOSANTE(S) CONCERNEE(S)	PORTEUR DE PROJET	OBJET	CP	CFVU
1	ARGENTINE	National University of La Plata (UNLP)	IUT Dijon Auxerre	Martine Nuguet-Galindo	Mise en place de nouveaux accords suite à une mission de l'IUT en Amérique du Sud qui permettra à l'IUT d'échanger, par année universitaire, jusqu'à 3 étudiants avec Maza et jusqu'à 8 étudiants avec l'UNLP dans le cadre de ses DUT et DUETI, en exonération des frais d'inscription.	Pas d'observations particulières	Favorable à l'unanimité
2		Université de Maza (UMaza)					
3	COREE DU SUD	Ajou University	IUT Dijon Auxerre (site Auxerre)	Pierre Deplanche	Renouvellement d'un accord qui permet à l'IUT d'envoyer jusqu'à 3 étudiants de 2 ^e (DUT) ou de 3 ^e année (DUETI) à Ajou et d'accueillir des étudiants d'Ajou au sein de son DU ITEM en exonération des frais d'inscription.		
4	INDE	Alliance University (AU)	IUT Dijon Auxerre (site Auxerre) IUT le Creusot	Pierre Deplanche Alice Mériaudeau	Nouvel accord, suite à une mission des deux IUT en Inde, qui leur permettra d'échanger avec AU jusqu'à 8 étudiants par an dans les domaines « business » (TC) et informatique, en exonération des frais d'inscription.		